

**CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 08 AVRIL 2014 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoint :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	non	Mme CHAUMERLIAC		
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. Mme VOISIN Johanna	oui			
20. M FOURNIVAL Anthony	oui			
21. M REINERT Charles	non		oui	
22. M ROTH Kévin	oui			
23. M. MONSILLON Gilles	oui			
24. Mme DUBIN Laurence	oui			
25. Mme SOKANTHONG Kéo	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. Mme SEURIN Sylvie	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CAUDRON**

**1. Fonds de voirie 2014 attribué par la CCVOTF :**

Dans le cadre du fonds de voirie attribué par la CCVOTF, la Commune présentera une demande de subvention relative aux travaux de rénovation de la voirie.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a autorisé M le Maire à solliciter cette subvention dans le cadre du fonds de voirie instauré par la Communauté de Communes,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et recettes seront portées au budget M14 2014 en section d'investissement.

**2. Indemnité de conseil 2013 versée à Mme le Trésorier principal :**

Dans le cadre de la mission de conseil à la Collectivité, la Commune versera une indemnité au titre de l'année 2013.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé ce versement et le montant de cette prime,
- à l'unanimité, a pris acte que cette indemnité sera portée au budget M14 2014.

**3. Affectation des résultats 2013 au budget 2014 de la Commune et du service assainissement :**

Suite au vote du Conseil municipal du 04 mars 2014 concernant les résultats de clôture 2013 pour les deux budgets M14 et M49, il a été décidé l'affectation du résultat au budget M14 et M49 2014.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a décidé de l'affectation du résultat 2013 aux budgets M 14 et M49 2014.

**4. Actualisation des tarifs pour les photocopies délivrées par la mairie et la médiathèque à compter du 01 avril 2014 :**

Les tarifs antérieurs ont été maintenus pour la période allant du 01 avril 2014 au 31 mars 2015.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé ces tarifs,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences sur les budgets M14 2014 et 2015.

**5. Revalorisation du loyer pour l'occupation du parking du restaurant scolaire à compter du 01 avril 2014 :**

Le tarif actuel a été majoré le faisant passer de 140,00 € à 142,00 €.

### **Le Conseil Municipal**

- à l'unanimité, a approuvé ces tarifs,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences sur les budgets M14 2014 et 2015.

6. Revalorisation des droits de voirie à compter du 01 avril 2014,
7. Revalorisation des tarifs du cimetière à compter du 01 avril 2014,
8. Revalorisation de la taxe sur le ru à compter du 01 avril 2014,
9. Revalorisation des loyers communaux et des locations pour les salles communales à compter du 01 avril 2014,
10. Revalorisation de la prestation eau pour les logements communaux à compter du 01 avril 2014,
11. Revalorisation de la taxe de déversement des effluents au réseau public d'assainissement à compter du 01 avril 2014,
12. Revalorisation du tarif contrôle assainissement en cas de vente à compter du 01 avril 2014 :

Les tarifs antérieurs ont été majorés pour la période allant du 01 avril 2014 au 31 mars 2015 selon le tableau joint.

### **Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé ces tarifs,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences sur les budgets M14 2014 et 2015.

13. Attribution des subventions aux associations pour 2014,
14. Attribution de subventions au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour 2014 :

Un tableau joint à la présente note fait apparaître les attributions de subventions aux associations au titre de l'année 2014.

### **Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé les attributions de subvention aux associations,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences au budget M 14 2014.
- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a approuvé les attributions de subvention au CCAS (45 000€) et à la Caisse des Ecoles (60 000,00€),
- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a pris acte des incidences au budget M14 2014.

15. Fixation du taux des quatre taxes pour 2014 :

Suite au débat sur les orientations budgétaires du 30 janvier dernier, le taux communal de ces taxes en 2014 ne variera pas.

### **Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a confirmé le maintien des taux 2013 au titre de 2014,
- à l'unanimité, a pris acte des incidences sur le budget 2014.

**16. Fixation de la rémunération du Maire, des adjoints et des conseillers délégués :**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il a été décidé de maintenir le taux des indemnités perçues par le Maire et les sept Adjointes et de fixer le taux pour les trois Conseillers municipaux délégués (un tiers de l'indemnité d'un adjoint).

Pour mémoire, lors de la mandature précédente, huit postes d'Adjoint étaient ouverts et aucun poste de Conseiller municipal délégué n'avait été créé.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG ; M FISSEUX et Mme SEURIN), a confirmé le maintien des taux de l'indemnité du Maire et des sept adjoints,

- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG ; M FISSEUX et Mme SEURIN), a fixé le taux de rémunération pour les trois conseillers délégués,

- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG ; M FISSEUX et Mme SEURIN), a pris acte des incidences sur le budget 2014 et sur les suivants.

**17. Budget 2014 de la Commune,**

**18. Budget 2014 du service assainissement :**

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (contre M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG et abstentions M FISSEUX et Mme SEURIN), a approuvé le budget communal M14 qui s'équilibre en fonctionnement à 5 083 671,00€,

- à la majorité (contre M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG ; M FISSEUX et Mme SEURIN), a approuvé le budget communal M14 qui s'équilibre en investissement à 1 920 348,00€.

- à l'unanimité, a approuvé le budget communal M49 qui s'équilibre en exploitation à 816 489,00€,

- à l'unanimité, a approuvé le budget communal M49 qui s'équilibre en investissement à 817 617,00€.

**19. Rénovation de l'église, avenant n°2 au marché conclu avec la société « PM Charpentier » :**

Dans le cadre du marché de rénovation de l'église, la société « PM Charpentier » titulaire du lot maçonnerie pierre de taille a présenté un avenant concernant la tranche conditionnelle n°1.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a approuvé cet avenant,

- à la majorité (abstentions de M BEMELS ; M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a autorisé M le Maire à signer cet avenant,

- à la majorité (abstentions de M MONSILLON, Mmes DUBIN et SOKANTHONG), a pris acte de son incidence sur le budget M14 2014.

**20. Rénovation de l'église, avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre conclu initialement avec M GRISON :**

Dans le cadre du marché de rénovation de l'église, la Commune avait conclu le marché initial de maîtrise d'œuvre avec M GRISON.

M GRISON ayant pris sa retraite, la Commune a passé un avenant qui acte que le marché initial a été transféré à son successeur.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé cet avenant,
- à la majorité, (abstentions de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cet avenant,
- à l'unanimité, a pris acte de son incidence sur le budget M14 2014.

**21. Club adolescents, fixation des tarifs pour le séjour de l'été 2014 :**

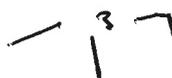
Comme chaque année, la Commune propose aux adolescents qui fréquentent l'ALSH un ou des séjours durant le mois de juillet.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a fixé le montant de la participation des familles pour deux séjours proposés aux adolescents durant le mois de juillet 2014,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2014 de la Commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h20.

A Presles, le 09 avril 2014.



Le Maire Pierre BEMELS

## TARIFS COMMUNAUX 2014 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2014

RECETTES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	variation%
Taxe sur le Ru	0.90	0.95	0.95	1.00	1.00	1.05	1.05	1.10	4.76
Frais tout à l'égout	index TP								
Contrôle installation assainissement				index TP					
Taxe assainissement	1.90	1.95	2.00	2.00	2.00	2.05	2.10	2.10	0.00
<b>Loyers communaux</b>									
Ecole du Nantouillet Bâtiment B	494.00	508.00	528.00	450.00	462.00	472.00	480.00	485.00	1.04
Ecole du Nantouillet Bâtiment C	494.00	211.00	215.00	218.00	222.00	227.00	230.00	232.00	0.87
Ecole du Nantouillet Bâtiment A	215.00	220.00	225.00	228.00	232.00	237.00	240.00	243.00	1.25
Parking restaurant scolaire	121.96	122.00	122.00	125.00	130.00	135.00	140.00	142.00	1.43
Logement gardiens CSL	494.00	218.00	222.00	225.00	230.00	235.00	238.00	240.00	0.84
Logement école de la Mairie	205.00	211.00	215.00	218.00	222.00	227.00	230.00	232.00	0.87
Logement centre culturel	205.00	251.00	255.00	258.00	263.00	269.00	273.00	276.00	1.10
Eau	355.00	365.00	372.00	377.00	385.00	393.00	400.00	405.00	1.25
<b>Cimetière</b>									
Perpétuelle	900.00	925.00	948.00	990.00	1010.00	1032.00	1050.00	1065.00	1.43
Trentenaire	205.00	210.00	215.00	225.00	230.00	235.00	240.00	244.00	1.67
15 ans	105.00	108.00	110.00	115.00	118.00	121.00	124.00	126.00	1.61
Inhumation	31.00	32.00	33.00	34.00	35.00	36.00	37.00	38.00	2.70
Exhumation	31.00	32.00	33.00	34.00	35.00	36.00	37.00	38.00	2.70
Vacations funéraires			22.50	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	0.00
Caveau provisoire par jour	3.70	3.80	3.90	4.00	4.10	4.20	4.30	4.40	2.33
<b>Location salle CSL</b>									
2 salles samedi 9h à Dimanche 11h Preslois	310.00	320.00	328.00	335.00	345.00	353.00	360.00	365.00	1.39
2 salles samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur	620.00	640.00	656.00	670.00	690.00	706.00	720.00	730.00	1.39
2 salles samedi 9h à Dimanche 17h Preslois	425.00	437.00	448.00	458.00	468.00	478.00	488.00	495.00	1.43
2 salles samedi 9h à Dimanche 17h Extérieur	850.00	874.00	896.00	916.00	936.00	956.00	976.00	990.00	1.43
1 salle au CSL Samedi 9h à Dimanche 11h Preslois	180.00	185.00	189.00	193.00	197.00	202.00	206.00	209.00	1.46
1 salle au CSL Samedi 9h à Dimanche 11h Extérieur	360.00	370.00	378.00	386.00	394.00	404.00	412.00	418.00	1.46
1 salle au CSL hors W.E.	110.00		113.00	116.00	118.00	121.00	124.00	126.00	1.61

DROITS DE VOIRIE 2014 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2014					
Années	2011	2012	2013	2014	variation%
Camion expo vente	45.00	46.00	47.00	48.00	2.13
Marchand ambulant	11.00	11.25	11.50	11.75	2.17
Grands manèges	172.00	176.00	180.00	184.00	2.22
Petits manèges	70.00	72.00	74.00	76.00	2.70
Stands divers	36.00	37.00	38.00	39.00	2.63

TARIFS COLUMBARIUM 2014 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2014					
prestations	2011	2012	2013	2014	variation%
Taxe dispersion (****)	195.00	200.00	205.00	208.00	1.46
Case durée 15 ans	450.00	460.00	470.00	477.00	1.49
Case durée 30 ans	780.00	800.00	820.00	832.00	1.46

TARIFS MEDIATHEQUE 2014 - ACTUALISES AU 01 AVRIL 2014					
formats et prestations	2011	2012	2013	2014	variation%
photocopie A4 noir et blanc	0.20	0.20	0.18	0.18	0.00
photocopie A4 noir et blanc/recto verso	0.30	0.30	0.30	0.30	0.00
photocopie A3 noir et blanc	0.40	0.40	0.40	0.40	0.00
photocopie A3 noir et blanc/recto verso	0.50	0.50	0.50	0.50	0.00
rachat carte de lecteur égarée	3.20	3.25	3.30	3.35	1.52
remboursement du document égaré	3.20	3.25	3.30	3.35	1.52

(\*\*\*\*) taxe dispersion et plaque d'inscription sur le livre de mémoire

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2014.**

	ASSOCIATIONS	Fonction	Vote 2013	Demande 2014	(**)Vote 2014	% 2013/2014
1	APE	020	1 400 €	1 800 €	1 500 €	7.14%
2	COMITE JUMELAGE	024	1 300 €	2 700 €	2 700 €	107.69%
3	O.M.F.L.	024	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0.00%
4	FNACA	25	170 €	250 €	250 €	47.06%
5	U.N.C.	25	392 €	1 392 €	1 392 €	255.10%
6	FETE DE LA CAMPAGNE	25	1 159 €	1 124 €	1 124 €	-3.02%
7	DIX de CŒUR	25	350 €	350 €	350 €	0.00%
8	REGARDS CROISES dont sub exceptionnnelle (700€)	31	950 €	1 000 €	1 000 €	5.26%
9	OBJECTIFS PRESLES	31	200 €	0 €	0 €	-100.00%
10	LES CARNELLITES	41	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
11	CLUB 3	61	1 300 €	1 000 €	1 000 €	-23.08%
12	ASIMPAD	61	155 €	155 €	155 €	0.00%
13	AMICALE S/POMPIERS PRESLES	113	1 500 €	1 500 €	1 000 €	-33.33%
14	ANCIENS S/POMPIERS VILLIERS L	113	140 €	140 €	140 €	0.00%
15	USEP	212	350 €	350 €	350 €	0.00%
16	SCRED	311	500 €	600 €	500 €	0.00%
17	THEATRE DE L'ABA	313	2 000 €	6 800 €	4 200 €	110.00%
18	TENNIS CLUB	411	2 700 €	2 700 €	2 700 €	0.00%
19	M.J.C.	422	2 000 €	5 000 €	3 500 €	75.00%
20	L'ESPOIR	521	850 €	1 000 €	1 000 €	17.65%
21	LES JARDINS DE PRESLES	824	200 €	500 €	500 €	150.00%
22	COOPERATION FRANCE LAOS	024	300 €	0 €	0 €	-100.00%
<b>23</b>	<b>USLP</b>	<b>411</b>	<b>24 300 €</b>	27 500 €	<b>27 500 €</b>	<b>13.17%</b>
24	Mlle DAIX Laure	520	100 €	0 €	0 €	-100.00%
25	AS COLLEGE MERIEL	830	100 €	150 €	150 €	50.00%
26	MEMOIRE D'ANTAN	0	0 €	1 000 €	1 000 €	#DIV/0!
<b>TOTAL</b>			<b>44 416 €</b>	<b>59 011 €</b>	<b>54 011 €</b>	<b>21.60%</b>